

# **Badminton collégial mixte division 1**

## **Conférence sud-ouest**

### **Règlements de ligue 2021-2022**

#### **(Officiel)**

*mise à jour le : 19 octobre 2021*

#### **ARTICLE 0 LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR**

Les règlements du secteur collégial;  
Les règlements des championnats provinciaux et des ligues de conférence division 1 du RSEQ;  
Les règlements de la ligue;  
Les règlements de la Fédération de badminton du Québec.

##### 0.1 Définitions

Points = (21-0)  
Manche = 1/2 partie (21-0)  
Partie = ensemble des manches (2 ou 3 manches)  
Rencontre = ensemble des parties (collège vs collège)  
Tournoi = ensemble des rencontres

0.2 Lorsqu'un joueur atteint la marque de onze (11) points, une pause de soixante (60) secondes est accordée aux joueurs.

0.3 Une pause de deux (2) minutes est accordée entre les manches. Lors de ces pauses, l'intervention d'une personne membre de l'équipe est acceptée. Cependant, les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu, sauf si l'arbitre a accordé l'autorisation.

#### **ARTICLE 1 LES RÈGLES DE JEU**

Les règles de jeu en vigueur seront celles de Badminton-Québec, édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

##### 1.1 Volant officiel

###### **Saison régulière**

Le volant officiel est le Yonex Mavis 350. Le collège organisateur fournit les volants pour les parties du tournoi et non pour l'échauffement d'avant le tournoi.

Il y a également possibilité de disputer les rencontres avec des volants de plume (si les deux joueurs sont consentants et que ceux-ci fournissent le volant de plume).

### **Championnat de conférence**

Le volant officiel du RSEQ est le Yonex mavis 350.

Le RSEQ accepte également le volant de plume sous certaines conditions :

- 1- Si les opposants désirent unanimement utiliser le volant de plume.
- 2- Les volants de plume doivent être fournis par les joueurs.

En cas de désaccord, le volant YONEX MAVIS 350 demeure le volant officiel.

Application :

Pour le volet « par équipe », ce sont les entraîneurs qui, en complétant la feuille des affrontements, déterminent/annoncent quel volant sera utilisé pour chaque joueur. Seules les sélections identiques devront jouer avec un volant de plume.

Pour le volet « individuel », le volant désiré devra être indiqué sur le formulaire d'inscription pour chaque athlète. Seules les sélections identiques devront jouer avec un volant de plume.

En cas de non-respect du volant sélectionné, l'article 25.4 (forfait) sera appliqué.

#### 1.2 Échauffement

Un maximum de trois (3) minutes est alloué pour l'échauffement avant une partie. L'arbitre ou le responsable du tournoi peut écourter le temps d'échauffement s'il le juge nécessaire.

#### 1.3 Arbitrage

Un arbitre en chef sera sur place pour les tournois de championnat de conférence individuel et par équipe.

## **ARTICLE 2 LES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE PARTICIPATION**

2.1 Chaque collège n'a le droit d'inscrire qu'une (1) équipe.

2.2 Chaque collège peut inscrire un nombre illimité d'athlètes au championnat de conférence individuel (CCI).

#### 2.3 Retard

Étudiant-Athlète :

Les joueurs doivent demeurer disponibles en tout temps dans le gymnase. Un retard de dix (10) minutes entraîne une défaite par forfait.

Équipe :

À l'intérieur d'un délai de quinze (15) minutes, l'équipe complète doit être présente dans le gymnase, prête à jouer et l'alignement doit avoir été remis au responsable de compétition. Aucun échauffement ne sera accordé.

Si ces trois (3) critères ne sont pas respectés, une sanction de forfait sera émise à l'institution fautive.

### **ARTICLE 3 CATÉGORIES**

Simple féminin - simple masculin

Double féminin - double masculin - double mixte

### **ARTICLE 4 ADMISSIBILITÉ AUX CHAMPIONNATS**

Pour pouvoir participer au championnat provincial et au championnat de conférence, un joueur devra avoir participé à 50 % des tournois réguliers.

Un étudiant arrivant en 2<sup>e</sup> session doit participer à 66 % des tournois de cette session pour être admissible.

Pour le contrôle des admissibilités, dans tous les tournois, un joueur doit être inscrit sur l'alignement officiel et jouer au moins une (1) partie le jour du tournoi.

### **ARTICLE 5 RÈGLE DE SEMAGE**

Au début de l'année, chaque collègue aura la responsabilité de récupérer la cote Badminton-Québec de leurs joueurs au site Web suivant : <http://www.badmintonquebec.com> (voir section classement). Les classes et cotes des joueurs utilisés lors des tournois doivent être les dernières mises à jour.

Les collègues devront tenir compte de l'ensemble des critères suivants pour établir la liste de leurs athlètes par calibre :

- Classe et cote de l'athlète à la FBQ (ordre décroissant)
- Calibre réel des athlètes à l'intérieur de l'équipe
- Résultats des parties de la ligue (en fonction du CCI)

### **ARTICLE 6 FORMULE DE COMPÉTITION**

#### 6.1 Collèges participants

La ligue est composée de six (69) équipes : Abitibi-Témiscamingue, Bois-de-Boulogne, Lionel-Groulx, Marianopolis, Montmorency, Outaouais.

#### 6.2 Nombre de joueurs

Aucun maximum

#### 6.3 Tournois

### 6.3.1 Tournois par équipe (neuf (9) tournois)

Quadruple rotation : vingt (20) rencontres

Calendrier annuel où les parties sont réparties via des événements à trois (3) ou quatre (4) équipes présentes en même temps sur un même site de compétition.

### 6.4 Classement cumulatif

6.4.1 Il sera fait en additionnant les points des tournois.

6.4.2 Bris d'égalité au classement cumulatif

Le bris d'égalité se fera selon les critères suivants, dans l'ordre:

- Total des «points de parties pour» des rencontres jouées entre les équipes à égalité ;
- Quotient des «points de parties pour»/«points de parties contre» des rencontres jouées entre les équipes à égalité ;
- Quotient des points pour/points contre des manches des rencontres jouées entre les équipes à égalité.

## **ARTICLE 7 TOURNOIS PAR ÉQUIPE**

### 7.1 Participation

Un collègue n'inscrit qu'une (1) équipe.

### 7.2 Composition d'une rencontre

Pour chaque rencontre, huit (8) parties seront jouées. La répartition de ces parties par catégories sera la suivante :

Simple            féminin (1)  
                      masculin (3)

Double            féminin (1)  
                      masculin (2)  
                      mixte (1)

### 7.3 Composition d'une équipe

Une équipe doit être composée d'un maximum de huit (8) garçons et de quatre (4) filles pour jouer une rencontre.

### 7.4 Équipe incomplète

7.4.1 Une équipe pourra avoir un maximum d'un (1) athlète manquant pour une rencontre. Si une fille est manquante, l'équipe perd le simple féminin par défaut. Si un garçon est manquant, l'équipe perd le simple masculin 3 par défaut.

À noter que si un athlète est blessé, mais présent, son match sera perdu par forfait, mais ne sera pas considéré comme une absence. Dans les autres occasions (absence de plus d'un athlète masculin ou féminin), il y aura perte de la rencontre et sanction. Les parties devront se jouer en hors-concours.

#### 7.4.2 S'il manque des athlètes, les modalités suivantes s'appliquent :

##### Masculin :

S'il manque un (1) athlète masculin (donc l'équipe a sept (7) athlètes masculins sur place) : le simple 3 est perdu.

S'il manque un 2e athlète masculin pour cause de blessure (donc l'équipe a six (6) athlètes masculins aptes à jouer) : le simple 2 est perdu.

##### Féminin :

S'il manque un (1) athlète féminin (donc l'équipe a trois (3) athlètes féminins sur place) : le simple féminin est perdu.

S'il manque un 2e athlète féminin pour cause de blessure (donc l'équipe a deux (2) athlètes féminins aptes à jouer) : le simple féminin et le double mixte sont perdus.

#### 7.4.3 En cas d'infraction à l'article 7.4.1, l'équipe fautive perdra la rencontre par le pointage de 0-96. De plus, les sanctions prévues dans les règlements administratifs pour un défaut s'appliqueront. (Adopté 10-18)

#### 7.5 Semage des joueurs

Le semage des joueurs se fera selon les critères énoncés à l'article 5.

#### 7.5.1 Cote des athlètes en simple et en double

Au début de chaque session, le mercredi précédent chaque tournoi et avant le championnat de conférence, chaque collègue devra faire parvenir au RSEQ la liste de ses athlètes placés par ordre de calibre en simple et en double. De plus, cette liste (feuille de cotes) devra être mise à jour et transmise au RSEQ à chaque fois qu'un athlète est ajouté à l'équipe.

Lors d'un tournoi, tous les athlètes présents doivent figurer sur cette liste. La seule correction permise sur les feuilles de cotes lors d'un tournoi est de rayer un joueur absent du tournoi. Ces corrections doivent être faites auprès du responsable du tournoi au plus tard lors de la réunion des entraîneurs ou avant la première partie du collègue concerné. Aucun changement dans la numérotation des cotes ou l'ordre des athlètes ne peut être fait sur place.

#### 7.6 Alignement

Chaque entraîneur devra déposer un alignement à chacune des rencontres, quinze (15) minutes avant le début de sa première rencontre du tournoi et à la fin des rencontres subséquentes pour les suivantes. Lors du championnat de conférence seulement, un délai de cinq (5) minutes sera alloué pour remettre l'alignement

entre les rencontres. Après ce délai, l'alignement précédent prévaudra. Dans le cas de la première rencontre de la journée, le non-respect du délai sera sanctionné selon les règlements du secteur collégial (50 \$).

L'alignement de l'équipe à chaque partie doit respecter l'ordre présenté sur la liste des cotes.

En simple, le joueur en simple masculin 1 doit avoir une meilleure cote que le joueur en simple masculin 2. Également, le joueur en simple masculin 2 doit avoir une meilleure cote que le joueur en simple masculin 3.

En double, les cotes en double seront utilisées. Pour les doubles masculins, le départage s'effectuera par l'addition du rang des deux joueurs. En cas d'égalité, le joueur ayant le plus haut rang dans les cotes sera le double 1.

Exemple :

Double A : Joueurs 1 et 7, au total 8

Double B : Joueurs 2 et 6, au total 8

Le double A sera classé double 1 en raison du joueur classé 1 en double.

#### 7.6.1 Inscription en simple

À chaque rencontre, l'entraîneur devra déposer son alignement. En ne conservant que les athlètes inscrits sur cet alignement, le joueur qui participe en simple masculin 1 devra être un (1) des trois (3) plus haut semé selon la liste des cotes en simple de chaque collège (voir 7.5.1). (Voir annexe 1 à la fin du document).

#### 7.6.2 Substitution

Un joueur ne peut être remplacé que par un athlète de calibre égal ou plus faible. Un athlète substitué ne pourra pas revenir au jeu dans la même rencontre.

Aucune substitution n'est permise après le dépôt de l'alignement de la rencontre, sauf s'il y a blessure durant l'échauffement.

#### 7.7 Ordre des parties

L'assignation des terrains et le déroulement de l'horaire de tournoi seront établis par le responsable de tournoi selon les contraintes physiques et son bon jugement. Les entraîneurs devront s'assurer de faire revenir les équipes au lieu et en temps requis.

L'ordre des huit (8) parties est déterminé en alternance par les entraîneurs au début de la rencontre. L'entraîneur de l'équipe hôte a le 1er choix. Par la suite les entraîneurs alternent pour déterminer l'ordre des parties à jouer.

Un athlète a le droit à un minimum de dix (10) minutes de repos entre deux (2) parties.

Exemple :

Outaouais vs Ahuntsic			
Terrains	1	2	3
Bloc A 9 h 30	Hôte	VIS	Hôte
Bloc B 10 h 00	VIS	Hôte	VIS
Bloc C 10 h 30	Hôte	VIS	Hôte

Choix des parties parmi

SM (3) - SF (1)

DM (2) - DF (1)

DMX (1)

## 7.8 Classement

Le classement des équipes à chaque tournoi se fera d'après le pointage des parties jouées lors des tournois d'équipe :

Tous les points accumulés lors des parties sont considérés au système de pointage :

Partie 2 de 3 de 21 points	
Points	Résultat
1 point	Défaite de 1 à 6
2 points	Défaite de 7 à 11
3 points	Défaite de 12 à 17
4 points	Défaite de 18 et plus
5 points	Victoire d'une manche dans une partie perdue
12 points	Victoire d'une partie de 2 de 3 (en 2 ou 3 manches)
Plafond de 10 points pour le perdant	

Exemple :

Joueur A gagne 21-5, 7-21, 21-6 contre le joueur B. Donc, le joueur A récolte douze (12) points pour la partie et le joueur B récolte 7 points.

## **ARTICLE 8 PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU RANG DES ÉQUIPES POUR LA SAISON SUIVANTE**

- 8.1 La promotion-relégation d'équipes s'applique en se basant sur le classement suite à la saison régulière : on procédera à une permutation d'une ou plusieurs équipes selon les positions finales dans chaque section. Le nombre d'équipes impliquées dans la permutation devra être établi par chaque comité de ligue.
- 8.2 Ce processus ne s'applique pas en badminton division 1 puisqu'il y a un classement cumulatif de la saison.

## **ARTICLE 9 CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE INDIVIDUEL (à confirmer)**

### 9.1 Participation

Chaque collègue peut inscrire un nombre illimité d'athlètes admissibles.

Un athlète participe à une (1) seule catégorie lors du championnat de conférence individuel.

### 9.2.1 Formulaire d'inscription

Les collègues sont tenus de faire parvenir le formulaire d'inscription officiel au RSEQ à la date requise.

### 9.2.2 Réunion

Une réunion des entraîneurs (avec la présence du commissaire de la ligue) aura lieu pour préparer les inscriptions par catégorie du championnat de conférence. Aucune modification ne sera acceptée après cette date à l'exception d'un désistement d'un athlète de double. Son partenaire sera alors autorisé à jouer en simple.

### 9.2.3 Accès direct

Un athlète ou équipe ne pouvant pas se présenter au championnat de conférence volet individuel, pourra déposer une demande de dérogation pour obtenir son accès au championnat provincial, volet individuel.

Pour avoir droit à cette dérogation, le collègue demandeur devra faire parvenir une justification écrite au commissaire au moins une (1) semaine avant la réunion des entraîneurs. Le commissaire de la ligue enverra cette demande aux collègues participants pour étude du dossier.

Seule la participation à une compétition majeure de badminton sera un motif valable pour une telle demande. 2/3 des collègues devront être en faveur de la demande pour que l'accès direct soit accordé.

Un maximum d'une (1) demande d'accès par catégorie pourra être déposé pour un collègue demandeur.

Lorsqu'une demande est acceptée, l'athlète ou l'équipe obtiendra automatiquement l'accès "#1" pour le championnat provincial volet individuel dans la catégorie initialement mentionnée dans la demande de dérogation.

### 9.3 Semage

Tous les joueurs (ou équipes de double) sont semés et placés dans les feuilles de tirage selon l'ensemble des critères suivants :



- Deux (2) joueurs (ou équipes de double) d'un même collège ne peuvent s'affronter lors de la première ronde ;
- Classe et cote de l'athlète à la FBQ (ordre décroissant) ;
- Calibre réel des athlètes à l'intérieur de l'équipe ;
- Résultats des parties de la ligue (en fonction du CRI) ;
- Si litige, décision du commissaire de la ligue.

#### 9.4 Forme de tournoi

À être déterminé selon le nombre d'inscriptions.

#### 9.5 Bris d'égalité

À l'intérieure d'une section (ou poule), si deux (2) athlètes (ou équipes) ou plus sont à égalité, les critères suivants seront appliqués, dans l'ordre :

1- L'athlète (ou l'équipe) ayant le plus grand nombre de victoires, tenant compte seulement des parties jouées entre les joueurs (ou équipes) à égalité ;

2- L'athlète (ou l'équipe) ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte seulement des parties jouées entre les joueurs (ou équipes) à égalité ;

3- L'athlète (ou l'équipe) ayant le meilleur quotient de points pour/points contre, tenant compte seulement des parties jouées entre les joueurs (ou équipes) à égalité ;

4- L'athlète (ou l'équipe) ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte de l'ensemble des parties jouées dans la ronde ;

5- L'athlète (ou l'équipe) ayant le meilleur quotient de points pour/points contre, tenant compte de l'ensemble des parties jouées dans la ronde.

Dans tous les calculs de points pour et contre, on ne considère pas les points pour et contre des parties gagnées ou perdues par défaut.

Pour appliquer ce règlement de bris d'égalité, vous devez suivre les procédures suivantes :

1) Lorsque deux (2) équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée ;

2) Lorsque trois (3) équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées ;

3) S'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère « 2 » réussit à déterminer X comme la première, Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée ;

4) Cependant, si le critère « 2 » détermine que X est première, mais qu'il y a toujours égalité entre Y et Z, alors le classement de ces équipes est déterminé par l'application du critère « 3 » et ainsi de suite. Ne revenez pas au critère « 1 ». Passez aux critères suivants en utilisant les résultats des équipes X, Y et Z pour tous les critères.

#### 9.6 Représentation au championnat provincial

Les cinq (5) premiers en simple féminin, double féminin et double mixte ainsi que les six (6) premiers en simple masculin et double masculin du championnat de conférence individuel auront accès au championnat provincial.

Pour plus de détails, voir les règlements spécifiques des ligues de conférence division 1 et des championnats provinciaux division 1.

### **ARTICLE 10 CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE PAR ÉQUIPE (05-21)**

10.1 Le championnat de conférence par équipe sera un tournoi selon la formule suivante :

Demi-finales opposant les équipes suivantes :

4<sup>e</sup> rang vs 1<sup>er</sup> rang

3<sup>e</sup> rang vs 2<sup>e</sup> rang

Finale Bronze : Équipes perdantes des 1/2 finales.

Finale Or : Équipes gagnantes des 1/2 finales

10.2 Si deux (2) équipes ou plus sont à égalité, les critères suivants seront appliqués, dans l'ordre :

1- L'équipe ayant le meilleur quotient des rencontres gagnées/perdues pour l'ensemble des rencontres ;

2- L'équipe ayant le meilleur quotient des rencontres gagnées/perdues, tenant compte seulement des rencontres impliquant les équipes à égalité ;

3- L'équipe ayant le meilleur quotient des parties gagnées/perdues, tenant compte seulement des rencontres impliquant les équipes à égalité ;

4- L'équipe ayant le meilleur quotient des manches gagnées/perdues, tenant compte seulement des rencontres impliquant les équipes à égalité ;

5- L'équipe ayant le meilleur quotient des points pour/points contre de chaque manche, tenant compte seulement des rencontres impliquant les équipes à égalité ;

6- L'équipe ayant le meilleur quotient des parties gagnées/perdus pour l'ensemble des rencontres ;

7- L'équipe ayant le meilleur quotient des manches gagnées/perdus pour l'ensemble des rencontres ;

8- L'équipe ayant le meilleur quotient des points pour/points contre de chaque manche pour l'ensemble des rencontres.

Pour appliquer ce règlement de bris d'égalité, vous devez suivre les procédures suivantes:

1) Lorsque deux (2) équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée ;

2) Lorsque trois (3) équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées ;

3) S'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère « 2 » réussit à déterminer X comme la première, Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée ;

4) Cependant, si le critère « 2 » détermine que X est première, mais qu'il y a toujours égalité entre Y et Z, alors le classement de ces équipes est déterminé par l'application du critère « 3 » et ainsi de suite. Ne revenez pas au critère « 1 ». Passez aux critères suivants en utilisant les résultats des équipes X, Y et Z pour tous les critères.

10.3 Les modalités du championnat de conférence sont celles de la formule par équipe utilisée lors du championnat provincial et décrites dans les articles suivants :

#### 10.3.1 Composition d'une rencontre

Pour chaque rencontre sept (7) parties seront jouées, la répartition de ces parties par catégories sera la suivante :

Simple	féminin (1) masculin (2)
Double	féminin (1) masculin (2) mixte (1)

#### 10.3.2 Composition d'une équipe

Une équipe doit être composée d'un maximum de sept (7) garçons et de quatre (4) filles pour jouer une rencontre.

### 10.3.3 Équipe incomplète

Une équipe pourra avoir un maximum d'un (1) athlète manquant pour une rencontre. Si une (1) fille est manquante, l'équipe perd le simple féminin par défaut. Si un (1) garçon est manquant, l'équipe perd le simple masculin 2 par défaut.

10.3.4 Le nombre de parties gagnées lors de la rencontre entre deux (2) équipes déterminera l'équipe gagnante (le système de pointage de l'article 7.8 des règlements de ligue ne s'applique pas).

### 10.3.5 Semage des joueurs

Le semage des joueurs se fera selon les critères énoncés à l'article 5 des règlements de ligue.

### 10.3.6 Cote des athlètes en simple

Avant le championnat de conférence, chaque collègue devra faire parvenir au RSEQ la liste de ses athlètes placés par ordre de calibre en simple.

### 10.3.7 Alignement

Chaque entraîneur devra déposer un alignement à chacune des rencontres, quinze (15) minutes avant le début de sa première rencontre du tournoi et à la fin des rencontres subséquentes pour les suivantes. Lors du championnat de conférence seulement, un délai de cinq (5) minutes sera alloué pour remettre l'alignement entre les rencontres. Après ce délai, l'alignement précédent prévaudra. Dans le cas de la première rencontre de la journée, le non-respect du délai sera sanctionné selon les règlements administratifs (50 \$).

L'alignement de l'équipe à chaque partie doit respecter l'ordre présenté sur la liste des cotes.

En simple, le joueur en simple masculin 1 doit avoir une meilleure cote que le joueur en simple masculin 2.

Prendre note que l'article 7.6.1 des règlements de ligue ne s'applique pas lors du championnat de conférence.

### 10.3.8 Ordre des parties

L'assignation des terrains et le déroulement de l'horaire de tournoi seront établis par le responsable de tournoi selon les contraintes physiques et son bon jugement. Les entraîneurs devront s'assurer de faire revenir les équipes au lieu et en temps requis.

L'ordre des sept (7) parties est déterminé en alternance par les entraîneurs au début de la rencontre. L'entraîneur de l'équipe hôte a le 1<sup>er</sup> choix.

- 10.4 Les quatre (4) premières équipes du championnat de conférence par équipe auront accès au championnat provincial par équipe.

## **ARTICLE 11 RÉCOMPENSES**

Les récompenses suivantes seront remises :

Individuel (à confirmer)

Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont remises aux gagnants des cinq (5) catégories du championnat de conférence individuel.

Équipe

Saison régulière :

Une (1) bannière sera remise à l'équipe championne de la saison régulière suite au classement cumulatif final de la saison régulière.

Championnat de conférence :

L'équipe qui remporte le championnat de conférence par équipe se verra remettre une (1) bannière de champions de conférence. Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises.

## **ARTICLE 12 CALENDRIER DE COMPÉTITION**

Voir le calendrier de compétition sur la page web de la ligue  
(<http://www.sportetudiant-stats.com/collegial/so/badminton-d1/>)

### 12.1 Priorité pour l'attribution des tournois

1. Disponibilité des collègues
2. Collèges ayant peu ou pas reçu.

### 12.2 Crédit à l'organisation (05-21)

Sera alloué au collège organisateur, les crédits d'organisation suivants :

- 45\$ par partie de saison régulière
- 500\$ Championnat de conférence individuel (plus les volants).
- 500\$ Championnat de conférence par équipe (plus les volants).

## **ARTICLE 13 POLITIQUE DE PREMIERS SOINS**

À chaque rencontre, il doit y avoir une (1) personne ayant une formation en premiers soins sur place.

## **ARTICLE 14 ÉTHIQUE SPORTIVE**

Un classement de l'éthique sportive sera compilé à la fin de la saison. Une (1) bannière de champion de l'éthique sportive sera remise à l'équipe lauréate.

## **ARTICLE 15 UNIFORME D'ÉQUIPE (CHANDAIL)**

Lors d'un tournoi, tous les athlètes participants porteront un chandail identifié à leur collège.

Un athlète qui ne porte pas un chandail identifié à son collège ne peut pas jouer.

## **ARTICLE 16 JOUEUR INADMISSIBLE**

L'équipe qui aligne un joueur inadmissible perdra la rencontre et obtiendra le pointage de zéro (0). Les sanctions prévues aux règlements du secteur collégial pour l'inadmissibilité d'un étudiant s'appliqueront.

L'équipe adverse conserve le pointage obtenu lors de la rencontre en plus d'obtenir la différence de points, maximum douze (12), si la partie a été gagnée par le joueur inadmissible. (Adopté 10-18)

### **Modification des règlements**

*Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié ex :(adopté en 06-18)*

### **Modification des règlements en cours de saison**

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.*

## Annexe 1

# Badminton collégial mixte division 1

## Conférence sud-ouest

### Clarification article 7.6.1

Voici une clarification de l'article 7.6.1 des règlements de ligue.

**Prendre note que le même principe s'applique pour le tournoi en simple (article 8.6.1)**

#### **7.5.1 Cote des athlètes en simple et en double**

Au début de chaque session, le mercredi précédent chaque tournoi et avant le championnat de conférence, chaque collègue devra faire parvenir au RSEQ la liste de ses athlètes placés par ordre de calibre en simple et en double. De plus, cette liste (feuille de cotes) devra être mise à jour et transmise au RSEQ à chaque fois qu'un athlète est ajouté à l'équipe.

Lors d'un tournoi, tous les athlètes présents doivent figurer sur cette liste. La seule correction permise sur les feuilles de cotes lors d'un tournoi est de rayer un joueur absent du tournoi. Ces corrections doivent être faites auprès du responsable du tournoi au plus tard lors de la réunion des entraîneurs ou avant la première partie du collège concerné. Aucun changement dans la numérotation des cotes ou l'ordre des athlètes ne peut être fait sur place.

#### **7.6.1 Inscription en simple**

À chaque rencontre, l'entraîneur devra déposer son alignement.

En ne conservant que les athlètes inscrits sur cet alignement, le joueur qui participe en simple masculin 1 devra être un des trois plus haut semés selon la liste des cotes en simple de chaque collège (voir 7.5.1).

**Voici la procédure pour appliquer la règle 7.6.1 :**

1- Tel qu'indiqué en 7.5.1, chaque équipe doit déposer sa liste de cote au RSEQ au début de chaque session et lorsqu'un athlète est ajouté à l'équipe. Ces listes sont disponibles sur la page web de la ligue dans la section « Références ».

2- **Chaque collège a donc une liste de cote en simple à chaque tournoi.**

EX : Liste collège X :

1- Sylvain	7- Pierre
2- Éric	8- Gilles
3- Patrick	9- Christian
4- Claude	10- Rémi
5- Sébastien	11- Stéphane
6- Luc	12- Alexandre

3 – **Lors d'une rencontre, l'entraîneur choisit les 8 athlètes qui participeront à cette rencontre**

EX : Sylvain (1), Patrick (3), Sébastien (5), Luc (6), Gilles (8), Christian (9), Rémi (10), Alexandre (12).

4- **Pour le simple masculin 1, l'entraîneur doit choisir un joueur parmi les trois mieux semés de l'alignement de cette rencontre.**

Pour cette rencontre, l'entraîneur devra donc placer Sylvain (1) ou Patrick (3) ou Sébastien (5) en simple masculin 1.